



Le banquier genevois emprisonné clame son innocence

| 11:15 Inculpé pour blanchiment et association de malfaiteurs en France, le banquier genevois François Rouge clame son innocence depuis sa cellule de la prison marseillaise des Baumettes. Il rejette toute qualification pénale aux faits qui lui sont reprochés.

© Crédit photo |

ATS | 27 AVRIL 2008 | 11H15

«Je me suis laissé entraîner, stupidement, par amitié et fidélité, dans un monde auquel je ne connais rien», explique le fondateur de la Banque de Patrimoines Privés dans un interview publiée dans «Le Matin dimanche». La justice française lui reproche d'avoir financé un club de jeu et plusieurs restaurants en France, lieux d'affrontement entre bandes liées au grand banditisme.

Interpellé le 26 novembre dernier, le président démissionnaire de la banque genevoise a été écroué à la prison marseillaise. Il est également accusé d'avoir voulu, avec un associé corse, Paul Lantieri, passer un «contrat» en vue d'éliminer physiquement un clan corse adverse.

Concernant le premier volet du chef d'inculpation, M. Rouge indique avoir emprunté l'argent investi dans le cercle de jeux, soit 700 000 euros (1,1 million de francs), à un personne physique et une personne morale établies à Genève disposant «d'une excellente réputation». Ces prêts m'ont été consentis à titre personnel et je suis seul responsable de leur affectation».

Le banquier affirme en outre n'avoir jamais retiré «un centime de ce cercle», mais avoir «assurément tout perdu». «Je ne souhaitais à l'origine aucune implication dans le Cercle Concorde. Je pensais en revanche que le restaurant Le Rich pourrait être une bonne affaire en raison de la clientèle amenée par le Cercle Concorde», attendant à l'établissement.

Le restaurant a déposé le bilan et le cercle a été fermé. «J'ai donc perdu les investissements personnels consentis dans Sextius pour Le Rich, et ceux du cercle, naturellement», a poursuivi M. Rouge. Si le banquier connaissait les «démêlés judiciaires» de Paul Lantieri - recherché par la justice française -, il rappelle que le casier judiciaire de son associé est vierge.

Par ailleurs, François Rouge confirme s'être vu proposer par l'un des deux juges chargés du dossier de «lui écrire pour obtenir un statut de repentir, si je lui fournissais des informations permettant de mettre en cause des tiers». «Je ne détiens pas de telle informations. J'ai donc décliné son offre», affirme-t-il.

La Banque de Patrimoines Privés emploie une quarantaine de collaborateurs à Genève et à Zurich. Elle dispose aussi d'une filiale à Nassau. Son vice-président est l'avocat genevois Bénédicte Fontanet, l'un des administrateurs de la société Sextius, laquelle a financé l'achat et la rénovation des restaurants de François Rouge, en France.

Tribune de Genève © Edipresse Publications SA